

Réf:0013/RM-OIE/CFPR/FODER/022016

OBSERVATION INDEPENDANTE EXTERNE

RAPPORT DE MISSION

Effectuée dans les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé
Arrondissement de Ngwei, Département de la Sanaga Maritime,
Région du Littoral – Cameroun

Février 2016

Forêts et Développement Rural

Tel: 00 237 22 00 52 48 | E-mail:foder_org@yahoo.fr | B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

Les informations contenues dans ce rapport relèvent exclusivement de la seule responsabilité de FODER et ne peuvent en aucun cas refléter l'opinion de l'Union Européenne, du DFID ou de l'Université de Wolverhampton



Projet Congo Basin VPA-FLEGT implementation : Championing Forest People's Rights and Participation (EU-CFPR)

Référence du projet : DCI – EN/2013/323 – 9206

Nature du document : Rapport de mission d'observation indépendante externe (document confidentiel)

Période : Février 2016

Date de soumission : 07/03/2016 (MINFOF)

Auteur : Forêts et Développement Rural (FODER)

www.forest4dev.org | www.anti-cor.org | www.forest4dev.org

B.P. 11417 Yaoundé – Cameroun

E-mail : foder_org@yahoo.fr

Tel : 00 237 222 00 52 48

Crédit photos : © FODER 2016

Rapport d'Observation Indépendante Externe suivi par le MINFOF : Oui
Réaction : Oui

NB : La Coordination du SNOIE a tenu ce rapport confidentiel pendant une durée de trente (30) jours après sa soumission le 07 mars 2016 par voie formelle à l'autorité compétente concernée, sous plis fermé indiquant sa nature confidentielle. Passé ce délai et en l'absence d'avis de l'autorité concernée, le rapport a été transmis aux parties directement associées aux faits observés et documentés.

Ce rapport est rendu public par la Coordination du SNOIE après avis de la cinquième session du comité d'évaluation technique et éthique (CTE¹) des rapports de mission d'OIE.

¹ Le comité d'évaluation technique et éthique est une instance non permanente mise en place par FODER dans le but de garantir la qualité technique et éthique des rapports d'OIE avant leur publication par FODER. La mission du CTE est d'examiner et d'analyser les rapports d'observation externe et de rendre des avis commentés et des recommandations sur la technicité, la pertinence, l'objectivité et la moralité des rapports soumis à son appréciation.

Le CTE est composé de cinq (05) membres ou experts respectivement issus d'une organisation de la société civile, d'une administration publique, d'une entreprise forestière ou d'une organisation du secteur privé, d'une institution de recherche et d'un cabinet d'avocat. Ceux sont désignés suivant le principe de la complémentarité des profils (forestier, juriste, gestionnaire d'entreprise, chercheur et avocat).

Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Résumé exécutif.....	5
Contexte et justification.....	6
1. Matériels, Méthode et Composition de l'équipe.....	8
2. Faits et imagerie des faits.....	8
3. Cartographie des faits	11
4. Analyse des faits	14
5. Difficulté rencontrée	15
Conclusion	15
Recommandation	16
Annexes	17
Annexe 1 : Volume des bois trouvés dans six (6) parcs situés dans le DFN aux voisinages de Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé	17
Annexe 2: Coordonnées des parcs à bois.....	19
Annexe 3: Coordonnées des souches.....	19
Annexe 4: Coordonnées des billes de bois non tronçonnées observées dans le DFN d'Ebombé...20	

Liste des acronymes

APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire relatif à l'application de la réglementation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et de produits dérivés.
BNC	Brigade Nationale de Contrôle
DFN	Domaine Forestier National
Ets	Etablissement
FC	Forêt Communautaire
FODER	Forêts et Développement Rural
GIC	Groupe d'Initiative Commune
GPS	Global Positioning System
MINFOF	Ministre/Ministère des Forêts et de la Faune
MPDB	Mouvement Pour le Développement de Beng-Beng
NIMF	Norme d'Intervention en Milieu Forestier
OIE	Observation Indépendante Externe
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UE	Union Européenne
VC	Vente de Coupe

Résumé exécutif

Dans le cadre de ses activités de mise en œuvre de l'APV-FLEGT, FODER a été informé par les biais des communautés locales demeurant dans l'arrondissement de Ngwei, d'une activité d'exploitation forestière présumée illégale. Y faisant suite, elle y a dépeché une mission d'OIE du 12 au 14 février 2016 pour observer et documenter les activités d'exploitation forestière dans les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé.

L'observation objet du présent rapport est assise sur la revue des lois et règlements régissant le secteur forestier au Cameroun, la consultation de la liste des titres forestiers valides dans l'arrondissement de Ngwei, la descente sur les lieux d'activité d'exploitation du bois en forêt, les entretiens individuels et collectifs ainsi que la triangulation, l'analyse des faits et leur rapprochement avec les instruments suscités ont permis d'observer :

- ✚ La présence de quatorze (14) souches non marquées sur les trois sites objet de la mission d'observation dont cinq (05) à Mapoubi, six (06) à Ngwei 1 et trois (03) à Ebombé. ;
- ✚ L'existence de sept (07) parcs dont six (6) avec un total d'environ 64 billes de bois d'un volume global de 1302,32m³ pour les sites parcourus (Voir **annexe 1 qui présente le cubage des billes de bois trouvées dans six parcs par la mission**) et un ancien parc avec des planches débitées à la tronçonneuse dans le DFN au voisinage des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé (**voir photo n°2, image droite**) ;
- ✚ L'obstruction d'un cours d'eau dénommée Itanda à la suite de l'abattage de deux Ekop Beli à moins de dix mètres, ce qui peut renvoyer au non respect des normes d'intervention en milieu forestier.

Faisant suite à ces trois constats majeurs, FODER recommande à Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) de commettre une mission de contrôle de la BNC dans le DFN aux voisinages des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé, situés dans l'arrondissement de Ngwei afin de vérifier la régularité et la conformité à la réglementation en vigueur dans le secteur forestier au Cameroun.

Contexte et justification

L'arrondissement de Ngwei est situé dans le Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral. Il couvre une superficie d'environ 93.991 km² pour une population d'environ 62.295 habitants². Cette unité administrative est située dans la zone 32N. Seuls deux (2) titres sont valides³ dans cet arrondissement à savoir : la VC 07 03 71 et la VC 07 03 76 attribuées respectivement aux sociétés forestières SOFOCAM et ELOUNGOUTOUA. La vente de coupe attribuée à la société forestière SOFOCAM est riveraine de huit villages dont : Mapoubi, Ngwei, Log-bi, Ebombé, Log-Bamal, Ikondé, Song-Mbock et Song-Ndong.

D'après les riverains du village Mapoubi, une entreprise dénommée Grandes Scieries d'Edéa⁴(GSE), avait bénéficié d'une autorisation d'enlèvement de Bois (AEB) pour un volume de 700 m³ de bois abandonné en 2011 par la société forestière COMOCA. Mais au lieu de procéder à l'enlèvement de 700 m³ de bois à elle concéder, elle a plutôt entrepris, au début du mois de décembre à l'exploitation de bois dans la forêt riveraine des villages suivants : Ebombé, Log-bi, Mapoubi et Ngwei I. Selon l'analyse de ces informations, cette société aurait déjà exploité plus de 1200 m³ (volume de bois inventorié avant décembre 2015 et n'étant plus sur pied) et un important stock coupé mais encore non débardé se trouverait encore en forêt dans le seul village Ebombé. Interpellé par la communauté qui voulait obtenir les documents sécurisés liés à cette exploitation, le responsable a répondu par la négative. Selon les mêmes sources d'informations, les 700 m³ de bois consignés dans l'AEB et étalés dans les quatre (4) villages mentionnés ci-dessus, seraient dans un état de dégradation avancée.

C'est pour observer et documenter ces faits d'exploitation forestière présumée illégale, que FODER a organisé et mis en route une mission dans le cadre du projet « *Mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire dans le Bassin du Congo, promouvoir les droits et la participation des peuples de forêts* » du 12 au 14 février 2016 dans l'arrondissement de Ngwei. La mission consistait plus spécifiquement à :

1. Collecter toutes les informations disponibles relatives aux faits portés à la connaissance de FODER ;
2. Documenter l'activité d'exploitation forestière en cours dans les villages suscités et procéder à l'interprétation des éléments et indices collectés ;

² Source : statistique du dernier recensement de 2005

³ Source : liste des titres valides publiés par le MINFOF en Avril 2015

⁴ Selon les riverains, le propriétaire est un dénommé M. NOLBA Jacques

3. Documenter toutes les démarches déjà entreprises par les communautés ;
4. Elaborer la cartographie des faits observés par les observateurs ;
5. Rédiger un rapport d'observation indépendante externe et partager les résultats de la mission avec les administrations impliquées dans la gestion des ressources forestières.

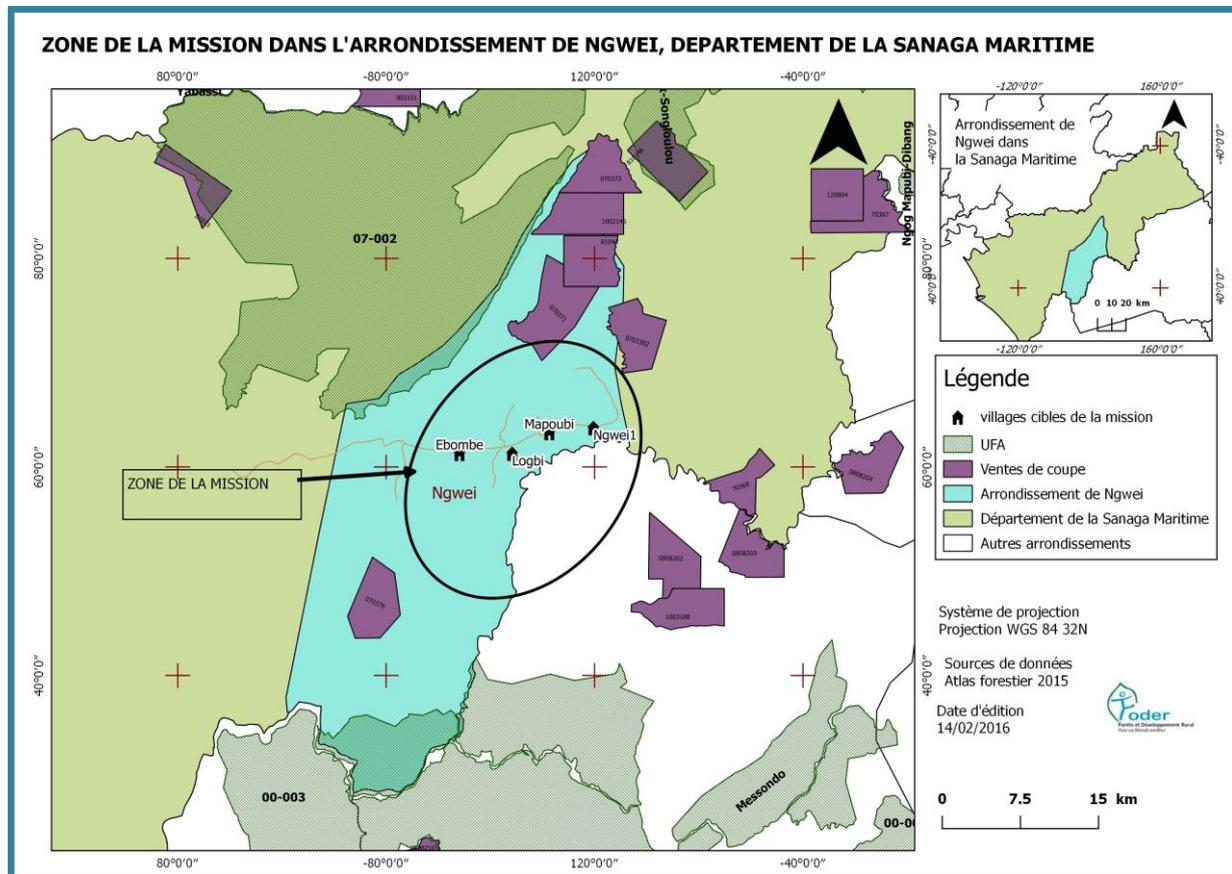


Figure 1: Zone de la mission d'OIE dans l'arrondissement de Ngwei (Département de la Sanaga Maritime)

1. Matériels, Méthode et Composition de l'équipe

1.1. Matériels

Les matériels utilisés pour cette mission étaient constitués de : 01 voiture 4x4, 02 GPS Garmin-Etrex Venture HC, 02 appareils photos numériques, 02 décamètres, 01 dictaphone et 02 ordinateurs portables.

1.2. Méthodes

Afin d'atteindre les objectifs à elle assigné, l'équipe de mission a procédé à des investigations de terrain dans les forêts avoisinantes des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé en suivant les pistes d'exploitation forestière. La mission proprement dite a commencé par une réunion préliminaire organisée avec les informateurs de FODER pour planifier de manière participative la collecte des informations.

Toutes les données géo référencées collectées sur le terrain ont été analysées à l'aide des logiciels Base Camp et QGIS 2.12.

Le volume de bois trouvés dans les parcs a été calculé sur la base de la formule suivante:

Volume de bois=Surface moyenne (3,14xDm²/4) multipliée par la longueur de la bille.

1.3. Composition de l'équipe

La mission était conduite par le Responsable Qualité assisté d'un Technicien Forestier, Cartographe, ainsi que des membres de la communauté et du Chauffeur.

2. Faits et imagerie des faits

Les faits observés par la mission se présentent de la manière suivante dans chaque village:

➤ **Faits observés dans le Village Ngwei 1:**

- Cinq (05) souches d'Ekop Beli sans marques

(Coordonnées UTM X:658103Y:429732/ X:658171;Y: 429777/X: 658268; Y:429793/ X:658341; Y:429851/X:654594; Y:424545/) ont été observées dans le DFN.



Photo 1: Souches ekop Beli sans marque (Coordonnée X:658103Y:429732)

- Quatre (04) parcs dont trois avec des billes de bois et un ancien parc avec des planches débitées à la tronçonneuse ont été observées dans le DFN (Coordonnées UTM **X:658319; Y:429825/X:658677;Y:429965/X:659929;Y:429250/X:654605;Y:424593**).



Photo 2: Parc à bois (Coordonnée X:658319; Y:429825/654605;Y:424593)

- L'obstruction du cours d'eau dénommé Itanda à la suite de l'abattage de deux Ekop Beli à moins de dix mètres a été observée.



Photo 3: cours d'eau Itanda obstrué

➤ **Faits observés dans le Village Mapoubi :**

- Six (06) souches d'Ekop Beli sans marques (Cordonnées UTM **X:654663; Y:424595/ X:654694;Y:424580/X:654713;Y:424561/X:654593;Y:424547/X:654636;Y:424545/X:654625;Y:424504**) ont été observées dans le DFN.



Photo 4: souche d'Ekop Beli (Coordonnée X:654663; Y:424595)

- Un (01) parc (Coordonnées UTM **X:654694;Y:424580**) avec des billes de bois a été observé dans le DFN.



Photo 5: parc à bois (Coordonnée X:654694;Y:424580)

➤ **Faits observés dans le Village Ebombé:**

- Trois (03) souches d'Ekop-Beli sans marques (Cordonnées UTM **X:650450;Y:418818/X:650471; Y:418884/X:650489; Y:418908**) ont été observés dans le domaine forestier national (DFN).



Photo 6: souche d'Ekop beli sans marque (Coordonnée :X650489; Y:418908)

- Cinq billes de bois non tronçonnées ont été observées dans le DFN (Coordonnées UTM **X:652186;Y425311;/X:652144;Y:425354 /X:652110;Y:425329/X:651843;Y:425544/X:651854;Y:425548**)



Photo 7:bille d'Ekop beli gisant dans la forêt (Coordonnée X:652144;Y:425354)

- Deux (02) parcs (**Coordonnées UTM X:650498;Y:418949/X:658862;Y:429705**) avec des billes de bois ont été observés dans le DFN.



Photo 8: parc à bois (Coordonnée X:650498;Y:418949)

- Deux billes dont, une de Ekop Beli et une de Tali dans un parc (coordonnée UTM **X:650498;Y:418949**) portant les marques **GSE, CVEPBO705210, 25-11-15** et du marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier ont été observées.



Photo 9: Billes d'Ekop Beli et de Tali portant les marques des GSE et du marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier et chasse (Coordonnée UTM X:650498;Y:418949)

● Informations collectées auprès des communautés et personnes ressources

Les informations reçues des représentants des communautés locales et de certaines personnes ressources des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé font état de ce que :

- la société forestière dénommée Grandes Scieries d'Edéa avait bénéficié, au cours de l'année 2011 d'une autorisation d'enlèvement de bois (AEB) saisi par l'administration forestière dans le DFN d'Ebombé. La période couverte pour ladite autorisation s'achevait en décembre 2011 ;
- le volume de bois soumis à l'enlèvement par la société Grandes Scieries d'Edéa était estimé à environ 700m³.
- M. BIBEHE qui fut le chef chantier de SOFOCAM et actuellement chef chantier des GSE a déjà sorti plus de cinquante-deux (52) grumiers du chantier d'Ebombé, dix-huit (18) grumiers du chantier de Ngwei 1 et huit (08) grumiers du chantier de Mapoubi.

3. Cartographie des faits

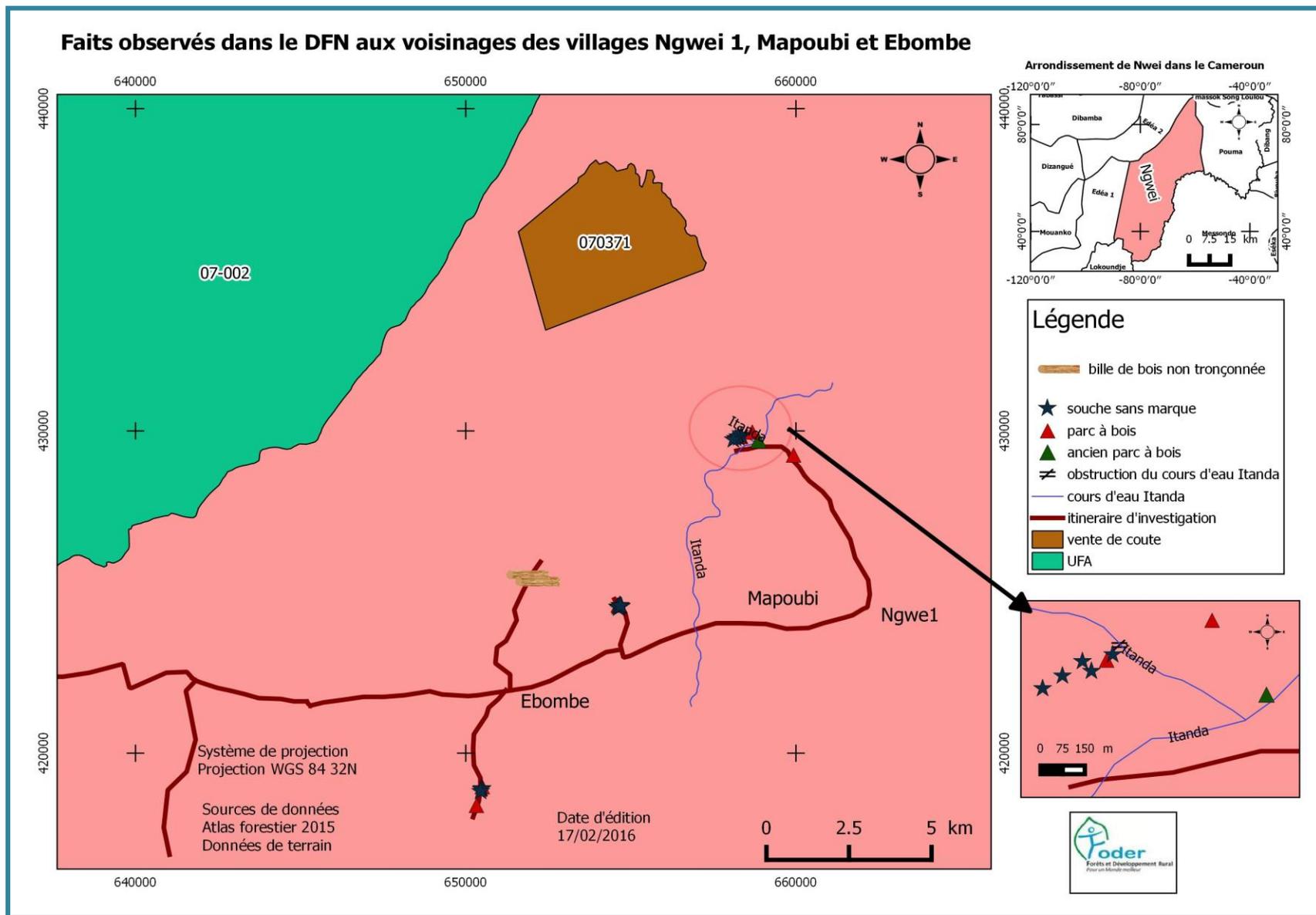


Figure 2: Carte des faits observés dans le DFN avoisinant des villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé (Arrondissement de Ngwei)

4. Analyse des faits

Au regard de la carte des faits (Voir **figures 2 et 3**), il apparaît clairement que, tous les chantiers d'exploitation forestière sont situés dans le DFN avoisinant les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé.

Les marques (**GSE, CVEPB0705210, 25-11-15**) portées par les billes de Tali et d'Ekop Beli dans un parc à bois (coordonnée **UTM X:650498;Y:418949**) situé dans le DFN au voisinage du village Ebombé confirment les témoignages des communautés locales selon lesquelles les différents chantiers d'exploitation forestière sont l'œuvre de la société forestière Grandes Scieries d'Edéa . Ces billes portaient également la marque du marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier et chasse de Makondo (**voir photo n°9**). Ces marques: CVEPB (Convention de Vente aux Enchères Publics de Bois) montrent que Grandes Scieries d'Edéa, titulaire d'une autorisation d'enlèvement des bois et bénéficiant uniquement de bois déjà abattus, abandonnés et stockés depuis 2011 dans les anciens parcs de l'entreprise COMOCA ; enlève plutôt des bois abattus beaucoup plus récemment. En effet, les dates marquées sur certaines billes de bois observées par la mission, démontrent que les bois ont été abattus aux mois de novembre 2015 et janvier 2016. L'entreprise GSE profiterait ainsi de son AEB pour réaliser une nouvelle exploitation forestière sans autorisation dans le DFN.

Ce chantier se déroule en violation de l'article **12 alinéa 1 de la loi n° 94/01** qui énonce que : *« Les ressources génétiques du patrimoine national appartiennent à l'Etat du Cameroun. Nul ne peut les exploiter à des fins scientifiques, commerciales ou culturelles sans en avoir obtenu l'autorisation »*. L'exploitation forestière non autorisée dans le Domaine Forestier National est réprimée par l'article 158 de la loi n° 94/01 qui énonce qu' : *« Est puni d'une amende de 3.000.000 à 10.000.000 francs C.F.A. et d'un emprisonnement de un (1) an à trois (3) ans ou de l'une de ces peines l'auteur de l'une des infractions suivantes- l'exploitation au-delà des limites de la concession forestière et/ou du volume et de la période accordée, ... »*.

Le non marquage des souches atteste de la volonté manifeste de l'auteur de cette exploitation de ne pas se faire identifier.

L'obstruction du cours d'eau dénommé Itanda et le non-respect de la lisière boisée de 30 mètres de large démontrent du non respect des Normes d'Intervention en Milieu Forestier (NIMF). De plus, l'auteur de l'exploitation utilise le lit du cours d'eau comme piste de débardage alors que, les articles 15 et 18 de la décision N° 0108/D/MINEF/CAB du 9 février

1998 portant application des Normes d'Intervention en Milieu Forestier en République du Cameroun disposent respectivement que : « *Le titulaire d'une exploitation forestière doit conserver intacte une lisière boisée d'une largeur de 30 mètres, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, en bordure de la mer, d'un fleuve, d'un lac, d'un cours d'eau et d'un marécage* », et que « *Nul ne peut passer avec une machine servant à une activité d'aménagement forestier dans la lisière boisée mentionnée à l'article 15, sauf pour la construction ou l'amélioration d'une route ou pour la mise en place ou d'entretien d'infrastructures* ».

Selon les déclarations reçues auprès des populations riveraines, l'entreprise Grandes Scieries d'Edéa devait enlever près de 700m³ de bois entre 2011 et 2015. Mais contre toute attente, le cubage des bois trouvés dans les parcs au moment de la mission a donné un volume total de 1302,32m³ (**voir annexe 1**), soit une différence de 690,32m³. En plus, selon les dires des membres de communautés qui se sont exercés au comptage de grumier, soixante dix huit grumiers avaient déjà été évacués des différents chantiers d'exploitation forestière.

5. Difficulté rencontrée

La mission s'est déroulée sans grande difficulté . L'équipe a eu un peu du mal à procéder à ces investigations dans le deuxième chantier situé dans le DFN au voisinage du village Ebombé du fait du relief très accidenté.

Conclusion

Les faits observés par l'équipe de mission de FODER dans le DFN avoisinant les villages Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé ont permis de constater que tous les bois observés dans les parcs étaient nouvellement exploités. Selon les informations reçues des populations lors des réunions d'information qui avaient été organisées par le Sous-prefet de Ngwei dans les villages Ngwei 1 et Ebombé, l'entreprise Grandes Scieries d'Edéa avait obtenu une AEB afin d'enlever près de 700m³ de bois pour des fins commerciales. Mais pendant la mise en œuvre de cette activité d'exploitation forestière, il a été aussi observé l'abattage du bois. Les bois gisant dans six parcs au moment de la mission ont un volume total d'environ 1302,32m³ . Des billes d'Ekop Beli et de Tali trouvées dans deux parcs portaient les marques de GSE et du marteau forestier du chef de poste de contrôle forestier et chasse de Makondo.

Recommandation

Au regard de ces faits observés et documentés au cours de la mission, FODER recommande au Ministre des Forêts et de la Faune la mise en route d'une mission urgente de contrôle forestier dans l'arrondissement de Ngwei, afin d'en vérifier la régularité et la conformité à la réglementation en vigueur en vue d'appliquer rigoureusement les sanctions prévues par la loi aux contrevenants. Il n'est pas inutile de rappeler que ces activités se poursuivaient encore au cours de la mission d'observation.

Annexes

Annexe 1 : Volume des bois trouvés dans six (6) parcs situés dans le DFN aux voisinages de Ngwei 1, Mapoubi et Ebombé

Cubage des bois trouvés dans les parcs

Essence	Longueur (m)	Grand diamètre (m)	Petit diamètre (m)	Diamètre moyen ² (m ²)	Superficie moyenne (m)	Volume (m ³)
ekop beli	16,88	1,02	0,65	1,81	1,42	23,97
	12,60	1,00	0,92	2,13	1,67	21,08
	9,53	1,15	1,00	2,72	2,14	20,37
	8,60	1,20	0,55	2,18	1,71	14,69
	9,40	1,10	0,90	2,40	1,89	17,73
	12,00	1,00	0,70	1,82	1,43	17,17
	10,00	1,20	0,90	2,72	2,14	21,37
	14,40	0,82	0,80	1,49	1,17	16,82
	5,85	0,80	0,70	1,32	1,04	6,07
	5,80	0,90	0,80	1,69	1,33	7,69
	5,35	0,70	0,60	1,00	0,79	4,20
	9,70	0,80	0,60	1,21	0,95	9,21
Ekop beli	18,60	1,10	0,60	1,96	1,54	28,62
	13,10	1,10	0,80	2,25	1,77	23,14
	12,00	1,50	1,15	4,31	3,38	40,56
	12,08	1,40	1,00	3,61	2,83	34,23
	12,95	1,08	1,00	2,50	1,96	25,38
	9,50	0,85	0,65	1,38	1,08	10,30
	12,90	1,04	0,83	2,12	1,66	21,44
Ekop beli	14,60	1,17	1,10	2,96	2,32	33,91
	12,20	0,90	0,82	1,72	1,35	16,44
	8,40	1,30	1,15	3,52	2,76	23,18
	11,95	1,30	1,25	3,71	2,91	34,76
Ekop beli	13,65	1,50	1,10	4,20	3,30	45,03
	10,46	1,60	1,30	5,06	3,97	41,57
	7,10	1,50	1,40	4,84	3,80	26,98
	11,68	0,92	0,90	1,88	1,47	17,21
	8,50	1,00	0,80	1,96	1,54	13,08
	16,55	1,15	0,80	2,40	1,89	31,21
	24,00	1,00	0,74	1,88	1,47	35,36
	16,00	1,20	1,10	3,06	2,40	38,47

	10,00	1,10	0,90	2,40	1,89	18,86
	11,00	0,90	0,80	1,69	1,33	14,59
	10,00	1,50	1,30	4,62	3,63	36,29
	18,00	1,10	0,80	2,25	1,77	31,79
	8,00	1,20	1,00	2,89	2,27	18,15
	18,00	1,00	0,90	2,10	1,65	29,71
	8,00	0,90	0,60	1,44	1,13	9,04
	20,00	1,10	0,80	2,25	1,77	35,33
	8,00	1,40	1,20	4,00	3,14	25,12
	24,00	1,10	0,80	2,25	1,77	42,39
	8,00	1,10	0,90	2,40	1,89	15,09
	13,63	1,40	1,20	4,00	3,14	42,80
	14,45	1,40	1,20	4,00	3,14	45,37
	14,80	1,10	0,80	2,25	1,77	26,14
	18,45	0,90	0,75	1,63	1,28	23,54
	9,60	1,10	1,00	2,56	2,01	19,29
	5,57	0,68	0,64	1,00	0,79	4,37
	9,80	0,81	0,61	1,24	0,98	9,56
	4,37	0,62	0,56	0,81	0,64	2,78
ekop beli	10,30	0,73	0,65	1,11	0,87	9,00
	9,80	0,67	0,64	0,98	0,77	7,54
	5,80	0,66	0,56	0,88	0,69	4,02
	6,45	0,65	0,62	0,92	0,72	4,67
	5,25	0,92	0,91	1,89	1,48	7,79
	10,15	0,84	0,63	1,33	1,05	10,63
	5,65	0,85	0,63	1,36	1,07	6,02
	5,20	0,68	0,62	0,98	0,77	4,00
	Total du volume des billes ekop beli					1225,12
Azobé	14,45	0,82	0,70	1,37	1,07	15,53
	18,50	1,20	0,85	2,64	2,07	38,35
	Total du volume des billes d'Azobé					53,88
Biaré	9,62	0,85	0,70	1,44	1,13	10,87
	5,65	0,68	0,65	1,01	0,79	4,48
	Total du volume des billes Biaré					15,35
Tali	6,25	0,86	0,83	1,63	1,28	7,98
	Total du volume de la bille du Tali					7,98

TOTAL GLOBAL DU VOLUME DE BOIS TROUVES DANS SIX PARCS **1302,32**
m³

Annexe 2: Coordonnées des parcs à bois

N° parc	Longitude (UTM)	Latitude(UTM)	Observations
1	658319	429825	19 billes observées
2	658677	429965	
3	659929	429250	
4	654605	424593	Ancien parc
5	654694	424580	30 billes observées
6	650498	418949	14 billes observées
7	658862	429705	

Annexe 3: Coordonnées des souches

N° souche	Longitude (UTM)	Latitude(UTM)	Marques observées
1	658103Y	429732	Sans marques
2	658171	429777	
3	658268	429793	
4	658341	429851	
5	654594	424545	
6	654663	424595	
7	654694	424580	
8	654713	424561	
9	654593	424547	
10	654636	424545	
11	654625	424504	
12	650450	418818	
13	650471	418884	
14	650489	418908	

Annexe 4: Coordonnées des billes de bois non tronçonnées observées dans le DFN d'Ebombé

N° Bille	Longitude (UTM)	Latitude(UTM)	Marques observées
1	652186	425311	Pas de marque observée
2	652144	425354	
3	652110	425329	
4	651843	425544	
5	651854	425548	